

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ-----
siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON
-----**BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX****Téléphone : 04 77 96 10 39 - Télécopie : 04 77 58 83 08 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 6 OCTOBRE 2025****OBJET DE LA DELIBERATION****ETUDE JURIDIQUE**

La Vice-Présidente certifie,

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'unanimité des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **10** membres et **1** membres représentés par pouvoir accordé, soit **11 membres votants** à savoir :**Présents :**

1-	Mme BROSSE Chantal, 1 ^{ère} Vice-Présidente	11-
2-	Mme BRUEL Nicole	12-
3-	M. COUCHAUD Patrice	13-
4-	M. DALBEGUE Gérard	14-
5-	M. FAYARD Stéphanie	15-
6-	M. FRECON Laurent	16-
7-	M. FRECON Sébastien	17-
8-	M. OGIER Yvan	18-
9-	M. REBOUX Georges	19-
10-	M. SANIAL Jean	

Absents avec excuses : M. BONNEFOY Jean-Yves - M. CHARRETIER Nicolas – M. CHAZAL Jacques - Mme DARFEUILLE Marianne – M. LARDON Eric – M. PALIARD Rambert - M. REVEILLE Yves – M. VERNET Gérard**Absents représentés :** M. FRECHET Daniel donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal**Secrétaire élu pour la durée de la session :** M. REBOUX Georges**La réunion est présidée par Mme Chantal BROSSE, 1^{ère} Vice-Présidente en l'absence de M. le Président Jean-Yves BONNEFOY.**

Madame La Vice-Présidente informe les membres du Comité que les droits initiaux de concessions , de propriété, de création du SMIF ont fait ou vont faire l'objet de discussions : SAGE, arrêté cadre sécheresse, conventions, transport d'eau Brute pour différents usages autres que agricoles, fin de concession EDF. Par conséquent, l'objectif de l'étude juridique serait de connaître le cadre juridique d'évolution du SMIF et d'identifier les enjeux de droit qui se présenteront au regard de l'évolution du champ de l'exercice de ses compétences.

Un cahier des charges, un estimatif et une recherche de financement de cette étude juridique devront être établis avant son lancement.

.../...

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Comité Syndical :

- accepte que le SMIF porte une étude **pour connaître le cadre juridique dans lequel il évolue et identifier les enjeux de droit qui se présenteront au regard de l'évolution du champ de l'exercice de ses compétences.**
- autorise l'établissement d'un cahier des charges, un estimatif et une recherche de financement de cette étude juridique avant son lancement.
- délègue son Président pour signer toutes les pièces se rapportant à cette décision,

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 6 octobre 2025

Pour le Président du SMIF,
La 1^{ère} Vice- Présidente,
Chantal BROSSE

Le Secrétaire,
Georges REBOUX

